



## **A tous les lauréats et futurs lauréats des concours : reclassement des ex non-titulaires mode d'emploi**

Comme le SNES-FSU a obtenu la fin de la clause dite du butoir (décret du 04/09/2014), tous les lauréats anciens, présents et futurs des concours vont pouvoir voir leur ancienneté de service reconnue pour leur reclassement dans le corps des certifiés.

### **1/ Vous êtes stagiaire à compter du 01 septembre 2014**

Le rectorat de l'académie vous adresse un dossier de reclassement à renseigner. A réclamer si vous ne le recevez pas !

Vous le retournerez aux services compétents avec vos États de service obtenus auprès du rectorat. Le décret du 04 septembre 2014 s'appliquera automatiquement à la proposition de reclassement qui vous sera faite.

Si vous avez quelques doutes sur le reclassement que vous proposera le rectorat, prenez contact avec la section académique du SNES-FSU avant de l'accepter.

***N.B : si vous avez effectué des services de non-titulaires dans une autre académie, il vous appartient de demander directement aux services de cette académie vos États de services correspondants.***

### **2/ Vous êtes déjà titulaire au 01 septembre 2014**

Le décret du 04 septembre 2014 permet à toutes et tous de demander une révision du reclassement qu'ils ont déjà obtenu dans le corps des certifiés. Une révision qui va permettre de prendre en compte les années effectuées en tant qu'enseignant contractuel de l'Éducation Nationale.

Pour ce faire, il vous faut adresser un courrier le demandant à Madame le Recteur de l'académie avant le 06 mars 2015. Un courrier auquel vous joindrez un État de vos services de non-titulaire fait dans l'académie.

**Le SNES-FSU Nice met à disposition sur son site internet ([www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)) un modèle de lettre à utiliser.**

Cette demande faite, le rectorat a 2 mois pour vous faire une proposition de reclassement. Contactez nous avant de l'accepter si vous pensez être lésé.

***N.B : si vous avez effectué des services de non-titulaires dans une autre académie, il vous appartient de demander directement aux services de cette académie vos États de services correspondants.***

#### **Le secteur Non-Titulaires du SNES-FSU de Nice**

Chantal LEPELIER-GUÉTIN, Fabien GERTOSIO, Pascale MARIOT, Ayda ABILY, Nassira KHENISSA, Kabil HAMOUDA, élu(e)s FSU (SNES et SNEP) en CCP.

Isabelle LE BUZULIER, Jean-Luc LEVENNES, permanenciers secteur « non-titulaires »

Frédéric GAUVRIT

Secrétaire académique du SNES-FSU de Nice en charge du secteur Non-Titulaires